

LE GARD

www.gard.fr



Veille Info Elus

N°23
Mars 2014

Veille juridique destinée aux Conseillers généraux

Sommaire

Elus et personnels des collectivités	p.2
Administration générale	p.2
Informations techniques	p.3
Travaux parlementaires	p.3

**Direction des Affaires Juridiques
et de l'Assemblée Départementale**

Contact : Karine LOPEZ – Chargée de mission - ☎ 04 66 76 37 64

Elus et Personnels des collectivités

Statuts, élections...

- La réponse à la question écrite du sénateur François GROSDIDIER publiée au JO du 6 mars 2014 précise les conditions de **remboursement de frais de garde d'enfants pour les élus locaux**. Il y est également rappelé la proposition de Loi visant à **faciliter l'exercice des mandats locaux** votée en 2nde lecture au Sénat et en attente de validation à l'Assemblée nationale. Dans cette proposition, le remboursement des frais de garde d'enfants serait étendu à tous les élus.

Administration générale

Juridique, Commande publique, finances...

- Le décret n°2014-309 du 7 mars 2014, paru au JO du 9 mars 2014, institue auprès du 1^{er} Ministre un **médiateur des normes**. Ce dernier pourra être saisi via le Préfet du département par les collectivités locales et leurs groupements sur toute difficulté rencontrée dans l'application des lois et règlements.

- L'arrêté NOR :EFIM1331736A du 3 mars 2014 paru au JO du 11 mars 2014 modifie le **cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAG travaux)** à partir du 1^{er} avril 2014. L'innovation principale de ce texte est la création d'un mécanisme de **DGD tacite** pour améliorer les délais de paiement des entreprises par les maîtres d'ouvrages publics.

- La réponse aux questions écrites n°05421 et n°10353 des sénateurs JP SUEUR et JN CARDOUX parue au JO du 6 mars 2014 confirme que la nouvelle commune de résidence est tenue de participer aux **frais de scolarisation d'un élève** demandés par la commune d'accueil suite au déménagement de la famille. En cas de contestation, le Préfet statue après avis du DASEN.

Informations techniques

Bâtiments, routes, environnement, réseaux divers....

- Le décret n°2014-253 du 27 février 2014 paru au JO du 1^{er} mars 2014 modifie le **régime des autorisations d'urbanisme** déposées à compter du 1^{er} avril 2014. Outre des ajustements techniques et la normalisation des échanges dématérialisés entre les usagers et les collectivités, le décret allège la procédure d'instruction et simplifie le régime des autorisations.

- L'instruction NOR : ETL1400438C du 5 mars 2014 précise les modalités de **fin des missions ATESAT** au 1^{er} janvier 2014. Les communes ou EPCI engagés en 2013 peuvent signer une convention avec le Préfet du département pour l'achèvement de certaines missions en cours.

Travaux parlementaires

Et actualités diverses

- La Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement a répondu par courrier au Président de l'Associations des Maires de France concernant le classement des communes en **Zone de Revitalisation Rurale** (ZRR). Dans l'attente de propositions d'évolution du zonage, la dérogation accordée en juillet 2013 aux communes qui auraient du sortir du dispositif sera reconduite pour 2014.

- Le 12 mars 2014, le Ministre de l'Économie a précisé les modalités de transposition des directives européennes sur la **commande publique**. D'ici au mois de juin 2014, un 1^{er} décret permettra de **simplifier les dossiers de candidature et d'alléger le contrôle** des capacités financières exigées des entreprises. Pour l'été 2014, une ordonnance regroupera les textes applicables dans un nouveau code de la commande publique et **réduira le nombre de catégories de contrats existants**. En 2015, une Loi sera étudiée pour transposer la directive européenne sur les **concessions**.